

Original : anglais

**CAS DE NON-APPLICATION POTENTIELLE DÉCLARÉS PAR DES OBSERVATEURS RÉGIONAUX**  
(Secrétariat de l'ICCAT)

**1. Infractions déclarées par des observateurs dans le cadre du programme régional d'observateurs pour les transbordements**

Vingt-deux cas ont été déclarés comme pouvant constituer une non-application potentielle (« PNC »). Des réponses ont été fournies à tous ces cas. Le cas échéant, les CPC ont entrepris des mesures de suivi, dans certains cas aucune non-application potentielle n'a été identifiée et aucune action ne s'est donc avérée nécessaire. Les détails des cas de non-application potentielle et les réponses sont présentés à l'**Appendice 1**.

**Tableau 1.** Résumé des cas de non-application potentielle dans le cadre du ROP-transbordement.

<i>CPC</i>	<i>Nbre de PNC</i>	<i>Réponses</i>	<i>Mesure prise par la CPC</i>
Belize	1	1	Oui
Chine	8	8	Oui, le cas échéant
Taipei chinois	1	1	Oui
Côte d'Ivoire	0	0	n/a
Japon	9	9	Oui, le cas échéant
Corée	0	0	n/a
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1	1	Enquête menée et rapport envoyé - aucune mesure n'est requise.

Les rapports complets des observateurs dans le cadre du ROP\_transbordements transmis en 2018 sont publiés sur [notre page web](#). Les rapports des années antérieures sont également disponibles sur [notre page web](#).

**2. Infractions déclarées par les observateurs dans le cadre du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée**

**2.1 Navires**

Les observateurs embarqués à bord de senneurs ont émis cent trente-neuf cas de non-application potentielle. Un résumé des rapports et des réponses concernant ces cas de non-application potentielle, ainsi que les mesures prises le cas échéant, est présenté à l'**Appendice 2**.

**Tableau 2.** Résumé des cas de non-application potentielle dans le cadre du ROP-BFT (navires).

<i>CPC</i>	<i>Nombre de navires participant au ROP en 2018</i>	<i>Nbre de PNC</i>	<i>Réponses</i>
Albanie	1	0	n/a
Algérie	14	22	22
Égypte	1	0	n/a
Union européenne	58	30	30
Libye	14	27	27
Maroc	2	0	n/a
Norvège	2	6	2*
Syrie	1	0	n/a
Tunisie	37	18	24
Turquie	22	36	36

\*Saison de pêche encore ouverte au moment de la rédaction du présent document.

Les rapports des déploiements des observateurs à bord de senneurs sont disponibles à l'**Annexe 1** (version électronique uniquement).

## 2.2 Fermes et madragues

Les observateurs ont signalé 36 cas de non-application potentielle dont six seulement ont été confirmés par les CPC. Un résumé des rapports et des réponses concernant ces cas de non-application potentielle, ainsi que les mesures prises le cas échéant, est présenté à l'**Appendice 3**. Le **tableau 3** présente un résumé des rapports.

**Tableau 3.** Résumé des cas de non-application potentielle dans le cadre du ROP-BFT (madragues et fermes).

CPC	Nombre de déploiements dans les fermes/madragues dans le cadre du ROP en 2018	Nbre de PNC	Réponses
Union européenne	37	49	46
Maroc	3	1	1
Tunisie	1	4	4
Turquie	14	4	4

Les rapports des déploiements des observateurs dans les fermes et les madragues sont disponibles à l'**Annexe 2** (version électronique uniquement).

Outre les PNC déclarés par les observateurs impliquant leurs navires, deux incidents ont été déclarés qui ne concernaient pas les navires autorisés à bord desquels ils étaient embarqués, mais à des navires non autorisés pêchant dans les environs :

1. Navire dépourvu d'un numéro ICCAT participant à des opérations de pêche. Aujourd'hui, 28.05.2018, dès le petit matin (06h00), nous étions à la recherche de thons. Nous avons été rejoints par au moins cinq petits bateaux rapides de pêche potentiellement illégaux et nous avons été encerclés à plusieurs reprises. Vers 7 heures, la recherche de poisson a dû être interrompue, car les petits bateaux perturbaient notre recherche. *Capetaneria* a été informée à plusieurs reprises à ce sujet. L'un des senneurs a essayé d'arrêter les bateaux potentiellement illégaux en mouillant le filet dans l'eau. Cela a éloigné presque tous les bateaux pendant un moment. Nous avons continué à chercher du poisson. À 9h09, l'un des senneurs de la JFO retrouve le thon et pêche avec un deuxième senneur. Il capture des thons au filet à 10h05. Entre-temps, les bateaux rapides potentiellement illégaux sont revenus et sont toujours à proximité. Ensuite, *Guardia Costa* et *Guardia Finanza* rejoignent les lieux (également vers 10h05). Les petits bateaux s'éloignent un peu, mais ne s'en vont pas. Je parviens à voir le numéro 7VM267 sur l'un des petits bateaux. Une fois la pêche terminée, l'un des senneurs est reparti à la recherche de poissons. L'autre est resté avec le filet et les poissons, ainsi que la *Guardia Costa* et la *Guardia Finanza*, en attendant le remorqueur, la cage et le transfert. Les petits bateaux rapides ne se trouvent pas encore à proximité du bateau de pêche, mais suivent toujours les autres bateaux légaux se trouvant à proximité.
2. Hier (28/05/2018), on a observé, depuis le navire, un groupe de navires de pêche sportive dépourvus de n° ICCAT essayant de capturer du thon rouge à proximité des navires de capture. Ces bateaux ont essayé de pêcher des thons activement et ont entravé les activités de pêche des navires dotés d'un permis de pêche délivré par l'ICCAT, mettant en danger les engins et perturbant les activités de pêche. Les membres de l'équipage ont parfois reçu des menaces verbales. Aucune de ces petites embarcations n'avait de caractéristiques distinctives ni de nom d'identification, mais des photographies de celles-ci ont été prises et les personnes à bord peuvent être identifiées. Au cours de l'événement, le senneur a téléphoné à la surveillance côtière, qui s'est rendue à l'endroit où quelques-uns de ces navires abandonnaient la zone. Tant la *Guardia Costiera* que la *Guardia de Finanza* ont pris la documentation de certains d'entre eux. Après avoir pris quelques identifications, la *Guardia de Finanza* (V 620 et V 2078) est montée à bord du senneur afin de prendre acte officiellement par écrit de l'accusation.

**Réponse apportée par l'Union européenne à ces incidents :** Nos autorités de contrôle concernées (garde-côtière) ont immédiatement lancé une enquête en impliquant également d'autres services de police au niveau local. Cette enquête est toujours en cours et le résultat final sera communiqué dès que possible. Dans tous les cas, nous pouvons assurer et confirmer que notre senneur concerné n'est pas impliqué dans ce PNC.